

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	39 (1951)
Heft:	788
Artikel:	Lu dans la presse : quand les antiféministes déraillent !
Autor:	S.B.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-267424

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

La présidente du Comité d'action en tournée

Les colonies suisses à l'étranger suivent avec un intérêt passionné la révision de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse et s'inquiètent du peu d'amélioration apportée au déplorable statut actuel. Déjà le 5 janvier dernier, Mme A. Quinche, avocate à Lausanne, membre de la commission fédérale d'experts pour l'examen du projet de loi, a été priée, par le groupe féminin du Cercle suisse du Caire, d'exposer la situation aux Suisses et aux ex-Suisses de cette ville.

Ce lundi 7 mai, c'est le groupe féminin du Cercle suisse de Milan qui a convié Mme Quinche et qui a entendu avec le plus vif intérêt le résumé des efforts faits par les associations féminines depuis près de quarante ans, pour améliorer le sort de la Suissesse épousant un étranger. Mme Quinche a pu se rendre compte à Milan que plusieurs citoyens qui n'avaient pas compris le tort moral et matériel fait aux femmes, le préjudice causé au pays même par cette dénationalisation, ont maintenant une vision plus réaliste de la situation. La conférence a été organisée par Mme Moser, d'une famille bâloise importatrice de fromages, fixée à Milan depuis quatre générations et qui est restée suisse. Le groupe féminin désire vivement que la Suissesse épousant un étranger puisse garder sa nationalité et que la loi prévoit des dispositions transitoires.

S. B.

GENÈVE

Microscopie électronique à l'Association genevoise pour le suffrage féminin

Devant un nombreux auditoire comprenant beaucoup de jeunesse — Mme Danon-Galland, licenciée es-sciences biologiques et assistante au laboratoire de zoologie de l'Université, a fait dans le local de l'Union des femmes le 9 mai, une très intéressante causerie sur la microscopie électronique.

En bonne suffragiste, la conférencière s'est arrêtée d'abord à l'apport scientifique des femmes et a évoqué des spécialistes de valeur dans divers domaines de la science, à l'étranger et à Genève, puis elle a parlé des nouvelles carrières qui semblent s'ouvrir pour les étudiantes en biologie.

Sait-on qu'à moyen-âge déjà les savants se penchaient sur un microscope ? Le développement de la microscopie jusqu'à ce remarquable instrument de recherches qu'est le microscope électronique — l'Université de Genève en possède un venu de Zurich — tout l'historique du sujet avec projections à l'appui se déroule sous nos yeux grâce aux descriptions que Mme Danon sait rendre aussi claires que possible même aux profanes ; et nous apprenons avec émerveillement que le microscope électronique, dépassant les possibilités de celui qu'on connaît avant lui, va jusqu'à dépister non seulement les plus petites bactéries, mais encore jusqu'aux maladies de ces bactéries.

Un très beau film documentaire prêté par la Maison Wander, de Berne, complétait les explications de la conférencière.

A noter encore que celle-ci, très femme et estimant que le foyer doit passer avant tout, a cependant montré, qu'une carrière scientifique n'est pas forcément incinable avec la vie de famille.

Répondant aux nombreuses questions que le public fut invité à lui poser pour terminer, Mme Danon, dans un prolongement de son exposé nous apprit entre autres que le nouveau microscope, quelque admirable qu'il soit, ne supprime nullement l'utilité de l'ancien, qui travaille sur la matière vivante alors que l'électronique ne peut servir que pour la matière morte.

M.-L. P.

Omission

Parlant des démissions de certains membres du comité, au Centre de liaison genevois, nous avions omis de mentionner le départ de Mme E. Kammacher, la présidente de l'Association pour le suffrage féminin. Elle a été remplacée, comme nous l'avions dit par Mme Prince. Nous nous excusons de cet oubli, mais Mme Kammacher a bien voulu promettre de rester à notre disposition lorsque nous aurons besoin de son expérience d'avocate. Le Centre a, en effet, fréquemment besoin des lumières de plusieurs juristes, non seulement la secrétaire du comité, Mlle Weibel est mise à contribution, mais il faut recourir aux conseils d'autres spécialistes en droit. Ainsi Mme Kammacher nous semble encore des nôtres.

Les abonnés au „Mouvement Féministe“, reçoivent „Femmes Suisses“ d'office, sans aucun versement supplémentaire.

Nos suffragistes à l'œuvre

Résolutions votées à Winterthour

Nationalité de la femme mariée

L'Association suisse pour le suffrage féminin, réunie en assemblée générale à Winterthour les 19 et 20 mai 1951, après avoir pris connaissance avec intérêt de l'avant-projet de loi sur la nationalité préparé par la commission d'experts, constate avec satisfaction que les propositions de la Commission d'experts constituent pour la femme qui épouse un étranger un progrès appréciable par rapport à l'avant-projet du Département fédéral de Justice et de Police.

Les expériences des dernières années ont prouvé cependant qu'il est urgent de protéger de manière plus efficace la femme suisse qui épouse un étranger contre les risques d'apatriodie et autres dangers.

L'Association demande donc, comme précédemment que dans la nouvelle loi fédérale, les femmes suisses mariées à un étranger soient traitées comme les autres suisses qui acquièrent une nationalité étrangère, cela d'autant plus qu'elles n'ont pas demandé à acquérir cette autre nationalité ; elles doivent donc conserver leur nationalité suisse, tant qu'elles n'y ont pas renoncé expressément.

Droits politiques

Les déléguées de l'Association suisse pour le suffrage féminin, réunies en assemblée générale à Winterthour les 19 et 20 mai 1951, considérant que l'Etat ne peut plus se passer à notre époque de l'activité économique, sociale et intellectuelle des femmes, se basant sur l'article 4 de la constitution

qui affirme sans équivoque possible que « tous les Suisses sont égaux devant la loi » et qu'il n'y a en Suisse « ni sujets, ni priviléges de lieu de naissance, de personne ou de famille »,

demandent aux Chambres fédérales d'accorder le droit de vote aux femmes par la voie d'une modification de la législation fédérale.

Une démocratie sans les femmes n'est pas une démocratie

« Notre démocratie a des exigences. Elle doit constamment revoir et repenser ses institutions, veiller à maintenir un équilibre entre l'aspiration à la liberté personnelle et le besoin légitime de sécurité. La démocratie est un régime fondé sur la liberté et la justice, qui bannit non pas l'inégalité, qui est dans la nature des choses et qu'aucun régime n'a le pouvoir de supprimer, mais l'injustice qui peut être la conséquence d'un abus de la liberté ».

Ainsi s'exprimait à Coire, le 29 avril, M. le conseiller fédéral Pettpierre, participant au congrès radical suisse, sans penser un seul instant, et sans que ses nombreux auditeurs y songent également, qu'il faisait le procès de notre démocratie suisse, basée sur l'inégalité des sexes ; les femmes y sont justement les victimes d'une injustice conséquence d'un abus de la liberté. Les fortes paroles de M. Pettpierre appuient à merveille la légitimité de nos revendications.

Travail égal, salaire égal

L'Alliance internationale droits égaux, responsabilités égales, tiendra les 2, 3, 4 juin à Genève, une session de son Comité élargi, cherchez les informations dans la presse quotidienne. Les séances auront lieu à la Campagne Rigot, Sécheron.

A la veille de la Conférence

Les associations féminines du monde et particulièrement les organisations qui les groupent sur le plan international, se préparent activement pour la partie qui va se jouer à la Conférence internationale du travail et s'ouvrira à Genève, le 6 juin prochain.

Le problème du salaire égal pour un travail égal, qui n'a pu être résolu l'an dernier, sera la vedette de l'ordre du jour.

Cette fois-ci, il faudra parvenir à un accord. Mais une première question se pose, le texte d'accord sera-t-il une convention, c'est-à-dire un pacte dont les états qui l'auront ratifiée s'engagent à faire respecter les clauses, ou une recommandation qui pourrait être plus incisive dans les termes, mais qui n'aurait pas force de loi et à laquelle on s'efforcerait seulement de se plier, quand la chose est possible.

Certains pensent qu'une bonne recommandation vaudrait mieux qu'un mauvais pacte, mais d'autres craignent qu'une recommandation ne soit qu'un moyen de renvoyer encore une fois le problème aux calendes grecques, comme on le fait depuis quarante ans et plus.

A la Commission des Droits humains

Une première passe d'armes s'est déroulée sur le sujet à la commission des Droits de l'homme où naturellement le traitement égal des deux sexes commande une rémunération égale pour de mêmes prestations. La délégation de l'URSS avait soumis un texte qui affirmait le principe du salaire égal pour

un travail égal sans distinction de sexe. Une majorité de 10 voix contre sept, et une abstention, a rejeté cette proposition. Certaines des déléguées qui ont voté contre, ont expliqué qu'elles avaient dû adopter cette position pour ne pas amoindrir ce droit par une trop fréquente répétition de ce concept.

Mme Schwarz a parlé du problème dans notre pays (Winterthour)

Il y a des progrès en ce domaine chez nous aussi, cependant il en reste à faire. Si le salaire inférieur a aidé les femmes à pénétrer dans la vie professionnelle, il constitue pour les hommes une concurrence parfois fâcheuse. L'essai fait au BIT de régler la question sur le plan international n'a pas encore abouti. Comme on le sait, Mme Schwarz y était déléguée de la Suisse, dont l'attitude réticente s'expliquait par l'impossibilité qu'il y a chez nous à faire contrôler les salaires par l'Etat, seul moyen d'arriver au but. Cette réticence a gagné d'autres Etats.

W.-B.

Australie

Dans le bulletin de l'Union des sociétés féminines d'Australie, on peut lire une vive protestation contre la décision du gouvernement de n'inclure aucune femme dans la délégation qui vient prendre part à la Conférence internationale du travail. Le premier ministre a répondu à la protestation que les mêmes raisons qui avaient empêché de déléguer une femme l'an dernier existent toujours.

Lu dans la presse

Quand les antiféministes déraillent !

Le comité anti-suffragiste vaudois, né en janvier 1951, s'était assuré le concours d'un publiciste qui repand ses articles dans la petite presse vaudoise et qui s'était effrayé, en termes pathétiques, du danger que le suffrage féminin ferait courir à la famille ; avec des larmes au bout de sa plume, il s'était élevé contre ces femmes, secrétaires, avocates, etc., qui couraient le canon en compagnie d'électeurs pour porter la bonne parole dans les communes. La moralité publique était en péril... Dans un article récent consacré à l'esprit civique, ce même :

Monsieur — nous respectons ses cheveux blancs — déplore le peu d'esprit civique des citoyens qui ne vont pas voter, qui, pour nourriture spirituelle, se contentent de lire un journal sportif et qui ne savent distinguer entre le Conseil national et le Conseil des Etats. Et de s'alarmer de cette triste mentalité et d'invoquer « tant de pays où l'on voudrait pouvoir voter et élire librement ».

Ceux que tourmentent les dangers imaginaires du suffrage féminin ne savent donc pas qu'il y a en Suisse des centaines de milliers de femmes qui lisent la presse politique, suivent la vie du pays et sont très calées en instruction civique, et qu'il y a, moins loin que derrière le rideau de fer, des centaines de milliers de femmes suisses qui

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 432.85 (permanent)

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessous
FORMALITÉS



EN CAS DE DÉCÈS

NEUCHATEL

Le timbre suffragiste neuchâtelois dans le monde

Dans le bulletin des femmes australiennes, nous trouvons une description du timbre suffragiste édité par la section de Neuchâtel et qu'on trouve au dos des enveloppes venues de Suisse. Ce timbre a donc atteint maintenant les antipodes et y a suscité un légitime intérêt.

L'apport de la femme à la culture

Institut neuchâtelois

Après plusieurs séances où l'Institut neuchâtelois, sous la direction éclairée de Maurice Neeser, a étudié diverses questions se rapportant à la vie des arts et des lettres dans notre petit pays neuchâtelois, la dernière assemblée s'est préoccupée de l'apport de la femme à la culture.

Le sujet a été introduit par deux causeries remarquables : une étude de Mme Marguerite Rigganbach, docteur en médecine, sur le rôle de la femme dans la culture et un rapport de M. Pierre Bovet sur le rôle joué par les femmes dans l'histoire neuchâteloise.

Il est impossible de résumer le beau travail de Mme Rigganbach, qui, lui-même était un exposé très concis d'études fort complètes sur le sujet. Se rapportant à l'histoire ainsi qu'aux données de la psychologie, Mme Rigganbach a démontré que la femme n'est pas inférieure à l'homme, mais qu'elle est autre, et que c'est dans le développement de cette « allérité » et non dans un effort pour l'effacer, que la femme exercera sa plus grande influence sur la culture.

L'état actuel des circonstances sociales, obligeant la femme à se charger de travaux pendant longtemps réservés aux hommes donne à celle-ci l'occasion d'exercer ses qualités propres dans des domaines qui jusqu'ici, chez nous, avaient peu profité de l'influence féminine. C'est ainsi que l'accès des femmes aux carrières médicales ou juridiques enrichissent ces domaines. Moins créatrice que l'homme, d'une originalité individuelle souvent moins marquée, la femme déploie des qualités de sympathie et de compréhension sociale, sans lesquelles aucune civilisation ne pourrait avoir toute sa valeur.

L'exposé de M. Pierre Bovet qui traitait de questions beaucoup moins générales a illustré la thèse de Mme Rigganbach par un exemple emprunté à notre vie locale. Au cours de l'histoire neuchâteloise, si les femmes n'ont pas occupé les postes de commandes et se sont le plus souvent contentées de rôles discrets, c'est cependant leur effort social continué qui a assuré au pays des œuvres philanthropiques et sociales remarquables, qui a soutenu le mouvement artistique et industriel et contribué à l'importance internationale de Neuchâtel par la création d'institutions civilisatrices comme les Amies de la jeune fille.

Une discussion suivit ces exposés, promouvant que la plupart des auditeurs se ralientaient à l'opinion des conférenciers.

Un mot de notre musicien neuchâtelois, M. Charles Faller, clôtura élégamment le débat :

— Je ne connais rien de plus beau en musique, dit-il en substance, qu'une chorale mixte parfaitement accordée, où les sopranis chantent leur partie, les ténoirs la leur ; où les alti et les basses conservent chacun leur caractère propre, afin que chaque voix, restant distincte des autres, collabore pleinement à l'harmonie de l'ensemble.

M. G. M.

voudraient pouvoir voter et élire librement !

Une information de Rome a fait son petit tour de presse, disant que le conseil communal de Cervineto (Valcanda) pourrait être formé uniquement de femmes, les hommes travaillant ailleurs. Et un quotidien vaudois intitule cela « les dangers du vote féminin ».

Le fait que depuis la fin du XIX^e siècle, les conseils communaux italiens (et d'ailleurs) sont composés uniquement d'hommes, cela n'étonne pas notre journaliste aveugle. Si les hommes ne vivent pas dans la commune, ils ne sont pas qualifiés pour la diriger. C'est bien à celles qui l'habitent de gouverner, puisqu'elles savent ce qui manque, ce qu'il faut améliorer, corriger et créer... Vraiment, Jupiter aveugle nos adversaires. Peut-être Jupiter leur faire tomber les écailles des yeux, d'ici à la prochaine votation !

S. B.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1874

Mme Yves L. MERZONE

Solidarité - Régularité

5% escompte en tickets jaunes

17, Cour de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30